



Direction des Opérations

Pôle Exploitation Centre Atlantique
Département Maintenance - Travaux Tiers et Données

EPURON SAS
2 Passage des Ecoliers
44115 Basse-Goulaine

A l'attention de Monsieur GUEGAN Yvonik

NOS RÉF. LT-CNC/ RPCL / YBO / P2017-000160
INTERLOCUTEUR Yann BOUQUIN Tel : 02 40 38 87 96 Fax : 02 40 38 85 85
COURRIEL BLG-GRT-DO-PECA-TTU-RPCL@grtgaz.com
OBJET Projet éolien - Communes de SAINT VINCENT LA CHÂTRE et CHAIL
COMMUNES SAINT VINCENT LA CHÂTRE et CHAIL

Nantes, le 19 juillet 2017,

Madame,

En réponse à votre courrier du 19/07/2017, concernant le projet cité en objet, nous vous informons que GRTgaz - POLE EXPLOITATION CENTRE ATLANTIQUE ne possède aucun ouvrage de transport de gaz sur le territoire de cette commune.

Restant à votre disposition pour tout complément que vous jugeriez utile, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Responsable du Département Maintenance, Travaux Tiers & Données
Laurent MUZART

P16

ATTENTION : Cette réponse ne concerne que les ouvrages de transport de gaz naturel haute pression exploités par le GRTgaz à l'exclusion des conduites d'Enedis, GrDF ou celles d'autres concessionnaires.

Service Travaux Tiers et Urbanisme - Site Nantes
10 quai Emile Comerais - CS 10002 - 44801 ST HERBLAIN Cedex
téléphone 02 40 38 85 29 - télécopie 02 40 38 85 85

Service Travaux Tiers et Urbanisme - Site Angoulême
82 rue de la Brigade Rac - ZI Rabron 16023 Angoulême Cedex -
téléphone 05 45 24 24 29 - télécopie 05 45 24 24 25

www.grtgaz.com

SA au capital de 538 165 490 euros - RCS Nanterre 440 117 820



Niort, le 17/08/16

EPURON SAS
2, passage des ecoliers
44115 Basse Goulaine

A l'attention de Monsieur GUEGAN Yvonik

N/Réf. GRD - DEPP-VBU/LCO-120/17
Affaire suivie par :
BURGAUD Vincent
Technicien Etudes
Tél. 05-49-08-54-21
vburgaud@geredis.fr

Objet : Projet Eolien sur le territoire des communes de SAINT-VINCENT-LA-CHÂTRE et CHAIL.

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 24 Juillet 2017, je vous fais parvenir un plan avec l'implantation de nos réseaux HTA et BTA sur la zone décrite dans votre demande.

Concernant la distance de sécurité vis-à-vis de nos installations HTA, les ouvrages projetés devront garder une distance permettant de réaliser les opérations d'installation et de démantèlement des ouvrages en toutes sécurités.

De plus l'effondrement d'une éolienne ne doit pas endommager les lignes HTA aérienne. Dans cette optique, une distance minimum égal à la hauteur totale de l'éolienne, pales comprises, augmentée d'une distance de 30 mètres est demandée.

A noter cependant que nous n'avons pas à nous substituer au producteur et que nous déclinons toute responsabilité sur l'application de la réglementation en vigueur, en tant que professionnel, le producteur doit être au fait de celle-ci.

Nous restons à votre écoute et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Chef de la Division Etudes et Planification des Programmes,



Gestionnaire du réseau de distribution d'électricité du SIEDS, GÉREDIS Deux-Sèvres a pour mission d'assurer de manière objective, transparente et non discriminatoire l'accès au réseau et la qualité de la desserte.

GÉREDIS Deux-Sèvres - CS 18840 - 79028 NIORT CEDEX - Tél. 05 49 08 54 12

SASU au capital de 35 000 000 € - RCS Niort 503 639 643

www.geredis.fr



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Service national d'ingénierie aéroportuaire

Pôle de Bordeaux
Unité domaine et servitudes

Nos réf. : N° 1353

Vos réf. : votre courrier du 12 juillet 2017
Affaire suivie par : Carine Delbos
carine.delbos@aviation-civile.gouv.fr
snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 05 57 92 81 56 - Fax : 05 57 92 81 62

Société EPURON
Monsieur Yvonik Guegan

par mail :

y.guegan@epuron.fr

Mérignac, le 4 septembre 2017

Objet : Projet éolien – commune de St Vincent la Châtre

T: 025 Services J. P. Air - Direction DPT 79 OBSA 2017. Externeur Pré-avis/avis/avis de France la Châtre (a)

Monsieur,

Par courriel cité en référence, vous nous demandez, dans le cadre d'un projet de parc éolien défini par un polygone d'étude (hauteur envisagée pour les éoliennes : 180 mètres) sur la commune de Saint-Vincent-la-Châtre dans le département des Deux-Sèvres, de vous communiquer les éventuelles servitudes ou contraintes pouvant s'appliquer sur cette zone.

→ Cet avis ne vaut pas accord au titre de l'autorisation environnementale.

Je vous informe que ce projet n'est pas situé dans une zone grevée de servitudes aéronautiques et radioélectriques gérées par l'Aviation civile et n'aura pas d'incidence au regard des procédures de circulation aérienne.

J'attire votre attention sur le fait qu'il est recommandé de nous solliciter de nouveau lorsque le positionnement des machines sera défini.

Il conviendra alors de nous communiquer un nouveau plan de situation à l'échelle incluant l'implantation précise de chaque éolienne, les coordonnées géographiques, la cote altimétrique sol (information levée par géomètre) et la hauteur de chaque éolienne.

Par ailleurs, il est nécessaire de prendre en compte les informations suivantes :

- consulter l'Armée, pour d'éventuelles exigences de circulation aérienne militaire dans le secteur concerné (par mail : sdracam-sud.envaero.lst@intra.def.gouv.fr ou par courrier : SDRCAM SUD 50.520 – Division Environnement Aéronautique – BA 701 – 13661 Salon de Provence Air),
- prévoir un balisage diurne et nocturne réglementaire (en application de l'arrêté du 13 novembre 2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques).

Établi sur la base des informations recueillies à ce stade du projet, le présent avis ne préjuge pas de celui qui sera rendu dans l'instruction de l'autorisation environnementale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef du pôle de Bordeaux
Christian BERASTEGUI WIDALLE

Copie à : SDRCAM SUD (pour information)

www.ecologie-solidaire.fr

SNIA – Pôle de Bordeaux
Aéroport - Bloc Technique
BP 60284 - 33697 MERIGNAC CEDEX
Tél. : 05 57 92 81 56 - Fax : 05 57 92 81 62



Météo-France

Direction interrégionale Sud-Ouest
7, avenue Roland Garros
33692 MERIGNAC CEDEX

EPURON

A l'attention d'Yvonik GUEGAN
2, passage des Ecoliers
44115 BASSE-GOULAINE

Enregistrement : DIRSO/2017/ 325
Affaire suivie par : Philippe GAUTIER
Téléphone : +33 (0) 5 57 29 12 06
Courriel : philippe.gautier@meteo.fr

Mérignac, le 8 août 2017

Nos réf. : 20170718_Chail_79_EPURON_1
Vos réf. : votre courrier du 12 juillet 2017

Objet : projet éolien vis-à-vis des radars météorologiques

Monsieur,

Par courrier visé en référence, vous avez saisi Météo-France concernant un projet d'installation de parc éolien à Saint-Vincent-la-Châtre et Chail (79).

Ce parc éolien se situerait à une distance de 51 kilomètres du radar¹ le plus proche (à savoir le radar de Cherves (86)) utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens.

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne.

Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Je vous prie, Monsieur, de croire en l'assurance de toute ma considération.

L'Ingénieur en Chef des Ponts,
des eaux et des forêts
Isabelle DONET
Directrice interrégionale pour
Météo-France Sud-Ouest

Copies : DIRSO/OBS, secrétariat DIRSO chrono

¹ Les coordonnées géographiques des radars concernés vous sont accessibles depuis l'extranet <http://www.meteo.fr/special/DSO/RADEOL/> (avec le login «radeol» et le mot de passe «VI-314»)»

Météo-France

73, avenue de Paris - 94165 Saint-Mandé CEDEX - France
www.meteofrance.fr @meteofrance
Météo-France, certifié ISO 9001 par Bureau Veritas Certification